

C'est maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, Citoyenneté et Relations
Internationales »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 4 juin 2014

20 Associations culturelles ou de solidarité internationale - subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

La Ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale, en les accompagnant dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions :

- **Agir Nabadji Civol** : l'association a un projet ayant pour but de construire un lycée fonctionnel dans le village de Nabadji Civol pour diminuer le nombre extrêmement important d'élèves par classe. Le projet consiste à construire une extension du collège existant. Subvention de 1250 euros.
- **Lembrança du Cap-Vert** : Suite à des échanges initiés par l'association avec des associations au Cap Vert, elle souhaite permettre à ses membres de poursuivre les échanges. Subvention de 200 euros.
- **Kwatal Jongoobe pulaar fulfulde ewinndere hee** : Organisation d'un événement autour de la culture sénégalaise (musique, défilé de mode, cuisine.) Subvention de 1200 euros.
- **La main secourante** : Promouvoir et faire découvrir la culture du Congo Kinshasa à travers son histoire, le rôle diaspora dans le développement en France et en République Démocratique du Congo.

maintenant !

Subvention de 200 euros

- **Réseau pour la coopération décentralisée avec la Palestine** : dans le cadre l'accord de coopération avec le camp de Qadoura, la Ville passe par l'intermédiaire du RCDP pour financer l'aménagement de la bibliothèque du camp, suite à une convention signée en décembre dernier avec Qadoura et le RCDP. La ville de Creil s'était engagée à verser la somme de 5000 euros en deux fois. Le premier versement a eu lieu en décembre 2013. Subvention : 2500 euros

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu l'avis de la commission "Culture, Citoyenneté et Relations internationales" en date du 4 juin 2014,
 Considérant que la Ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité internationale, en les accompagnants dans les projets qu'elles portent, par l'attribution de subventions,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 27 Contre : 5 Abstention : 6

■ Décide à la majorité :

Article 1er : d'autoriser les versements des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Agir Nabadji Civol	1250 €
Lembraca du Cap Vert	200 €
Kwatal Jongoobe pulaar fulfulde ewinndere hee	1200 €
La main secourante	200 €
Réseau pour la coopération décentralisée avec la Palestine	2500 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville, compte 6574/65/ RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 25/06/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

à CREIL, le 25/06/2014

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

